

Décision

Générale

colonial

## Décision n° No 573. du 26 août 1941, portant libération de gardes méharistes et attribuant un pécule.

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 août 1941

Numéro JO

n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro

31 août 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 1116 du 16 décembre 1940 portant création de deux pelotons méharistes à la Côte française des Somalis

Sur la proposition du capitaine inspecteur des pelotons méharistes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Sont libérés du service actif Abdi Mahamout. n° m° 105. 2° classe, après quatre ans de services, sur sa demande et pour compter du 10 août 1941; Hassan Robleh, n° m° 407, caporal, après quatre ans de services, par mesure disciplinaire et pour compter du 15 août 1941 : Aden Issa, n° m° 59, sergent-chef, avant atteint quinze ans de services et pour compter du 16 août 1941.

#### Art. 2

— Un pécule de quatre mille francs est alloué au sergent-chef Aden Issa, n° m° 59, pour ses quinze ans de services accomplis au 15 août 1941.

#### Art. 3

— Les nommés Abdi Mahamout n° n° 405. et Hassan Robleh, n° m ° 407 qui n'ont pas atteint quinze ans de services ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

#### Art. 4

Le capitaine inspecteur des pelotons méharistes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée,

